

Évaluation du dispositif Jeune entreprise innovante

Un exemple d'application du modèle de sensibilité de Rosenbaum

de

Simon Quantin, Simon Bunel et Clémence Lenoir

Discussion de Maria Guadalupe, INSEAD

1- Objectif de l'évaluation et avis général

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact du programme JEI (Jeune entreprise innovante). Le dispositif JEI exonère les entreprises de (certaines) de leurs cotisations de sécurité sociale sur les emplois liés à l' « innovation » à partir d'une définition bien précise de ces emplois. L'objectif de ce programme est de stimuler l'innovation, la création d'emplois et la croissance des entreprises d'une manière qui n'aurait pas eu lieu en son absence. Cela est important en raison des externalités bien connues de l'innovation et du risque qui y est associé compte tenu du caractère difficilement appropriable des nouvelles idées.

Les auteurs ont fait un excellent travail pour obtenir un effet causal aussi proche que possible de celui du dispositif JEI sur l'emploi, les salaires et la trajectoire future des entreprises bénéficiaires, compte tenu des données disponibles et de la conception du programme. Ils ont tenu compte de tous les commentaires et suggestions formulés au cours du processus d'évaluation et le résultat final est une évaluation excellente et approfondie. Vu les nombreux défis (liés aux données ou autres) que pose l'évaluation de ce programme, je tiens à féliciter l'équipe d'évaluation pour sa créativité et ses efforts en vue de fournir les meilleures estimations possibles de l'effet du programme. Je pense que tous mes commentaires précédents ont été intégrés dans le rapport. À ce stade, je me contenterai donc de souligner les éléments clés qui, selon moi, ont rendu difficile l'évaluation du programme, la manière dont les auteurs les ont surmontés et les leçons que l'on peut tirer de l'impact du dispositif JEI en termes de politique publique.

2- Les défis de l'évaluation et les solutions apportées par les auteurs

Le défi que les auteurs ont tenté de résoudre était de traiter de l'auto-sélection des entreprises qui se déclarent JEI. Afin de pouvoir faire correspondre les JEI à un groupe de contrôle, il faut disposer de caractéristiques observables des JEI et des entreprises de contrôle, ce qui empêche d'utiliser les entreprises qui se déclarent JEI dès leur première année d'existence. Les auteurs ont donc choisi de faire l'évaluation sur les entreprises qui ne postulent pas dès leur première année, ce qui limite quelque peu l'échantillon auquel les résultats s'appliquent, mais qui est, à

mon avis, un choix nécessaire pour pouvoir obtenir des effets de causalité sur cette question importante.

Un autre défi de l'étude repose sur le fait que les entreprises postulent également à deux autres programmes d'innovation (Crédit d'impôt recherche-CIR et les aides de Bpifrance), et il est donc important de s'assurer que nous évaluons l'effet additif de la participation au dispositif JEI par rapport au seul recours aux aides octroyées par ailleurs. Cela a considérablement compliqué l'analyse, tant sur le plan pratique (il fallait obtenir des données sur l'utilisation de ces autres dispositifs par les JEI) que sur le plan de la constitution de groupes de contrôle et de contrefactuels.

Étant donné que la principale préoccupation de l'étude était d'aborder l'auto-sélection des entreprises dans le dispositif, les auteurs ont fait un effort important pour mieux comprendre la forme que prenait cette auto-sélection dans les données, ou en d'autres termes pour explorer la question de savoir quelles entreprises se déclarent JEI. Pour ce faire, les auteurs ont utilisé l'ensemble de données Sine (un ensemble de données très détaillées sur les jeunes entreprises) et ont documenté les caractéristiques des bénéficiaires du dispositif JEI. Les résultats ont confirmé que les bénéficiaires du dispositif JEI sont effectivement des entreprises très innovantes qui déclarent que les contraintes de financement constituent le principal obstacle à leur développement. Ainsi, on peut affirmer que le programme aide bien les entreprises qu'il ambitionnait d'aider. Ce résultat est déterminant pour évaluer le succès du programme.

Enfin, la procédure d'appariement choisie par les auteurs n'est pas exempte de critiques, car il pourrait toujours y avoir une dimension non observable qui motive la sélection et qui n'est pas contrôlée. Si tel est le cas, l'hypothèse d'indépendance conditionnelle (CIA) nécessaire pour établir la causalité n'est pas satisfaite et on ne peut pas tirer de conclusions fermes de l'évaluation. Afin de déterminer la gravité de ce problème, les auteurs utilisent une méthodologie développée par Rosenbaum qui consiste à se demander quelle devrait être la gravité du biais dans l'auto-sélection pour annuler l'effet positif du dispositif. Cela revient à créer des bornes sur les effets à divers degrés d'auto-sélection. Je pense que les hypothèses que les auteurs proposent sur l'ampleur de l'assouplissement de la CIA (2) sont raisonnables et conservatrices sans être trop restrictives.

3- Résultats et conclusions de l'évaluation

Les résultats suggèrent des **effets positifs et significatifs du dispositif JEI sur l'emploi**, après avoir pris en compte et contrôlé tous les éléments décrits dans la section précédente. **Cet effet est clair pour les entreprises qui ont recours au dispositif tôt dans leur développement** (en particulier au cours de leur deuxième ou troisième année d'existence) et persistant dans le temps. Cet emploi plus important se traduit par une masse salariale totale plus élevée chez les entreprises bénéficiaires. Toutefois, le salaire moyen versé reste stable. Pour les entreprises qui intègrent le dispositif plus tard, l'effet n'est pas différent de zéro si l'on reste conservateur quant à l'étendue de la violation de la CIA après la procédure d'appariement.

Globalement, l'effet du JEI se traduit donc par une augmentation de la taille des entreprises. Étant donné que ces jeunes entreprises innovantes ont cité (comme les autres jeunes entreprises)

les contraintes financières comme leur principale difficulté, ces résultats sont cohérents avec le fait que le dispositif assouplisse une contrainte essentielle à la croissance des entreprises et permette leur expansion, ce qui lui permet de remplir son objectif (ces entreprises innovantes n'auraient pas connu la même croissance en l'absence de ce soutien à l'innovation).

Mon dernier commentaire sur les résultats concerne l'interprétation de l'effet du dispositif JEI pour les entreprises entrant tôt dans le dispositif. Comme le reconnaissent les auteurs, le « traitement » intègre également l'utilisation d'autres dispositifs de soutien (dispositif CIR et aides Bpifrance) et ne reflète donc probablement pas uniquement le résultat du dispositif JEI. Avec les données actuelles, il n'est pas possible de tester l'effet distinct du dispositif JEI hors des deux autres programmes, et bien que cela n'invalide pas les effets qui indiquent un effet positif simultané sur l'emploi de ces trois dispositifs, il faut être prudent quant à l'interprétation et à l'ampleur des effets (le montant en euros de l'aide conduisant à la croissance de l'emploi serait beaucoup plus élevé si l'on incorporait les autres dispositifs).